



HAL
open science

”Por motivos tan rateros”. Les effets du refus dans les Indipetae des jésuites d’Espagne et de Sardaigne au XVIIe siècle

Pascale Girard

► **To cite this version:**

Pascale Girard. ”Por motivos tan rateros”. Les effets du refus dans les Indipetae des jésuites d’Espagne et de Sardaigne au XVIIe siècle. F. Bock; G. Bühner-Thierry; S. Alexandre. L’échec en politique : objet d’histoire, L’Harmattan, pp.49-66, 2008. hal-04354021

HAL Id: hal-04354021

<https://univ-eiffel.hal.science/hal-04354021>

Submitted on 19 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pour citer cet article / To quote this article :

Pascale Girard, « 'Por motivos tan rateros'. Les effets du refus dans les *Indipetae* des jésuites d'Espagne et de Sardaigne au XVII^e siècle », dans Stéphanie Alexandre, Fabienne Bock, Geneviève Thierry (coord.), *L'échec en politique : objet d'histoire*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp. 49-66.

« Por motivos tan rateros ». Les effets du refus dans les *Indipetae* des jésuites d'Espagne et de Sardaigne au XVII^e siècle.

Pascale Girard, Université de Marne-la-Vallée

Le désir de partir aux Indes anime, à l'époque moderne, bon nombre de jésuites résidant en Europe, dans divers collèges et établissements de leur ordre. Par des *Indipetae*, lettres de demande d'envoi dans les missions lointaines, adressées au Général de l'ordre, les candidats expriment, selon des modalités variées, leur aptitude à la mission et leur choix d'une ou plusieurs destinations. Ces « lettres de motivation », rédigées à partir des années 1580, suscitent des questionnements multiples quant aux rapports qu'entretiennent texte et norme, individu et institution. L'implantation géographique de cet ordre dans le monde, les degrés d'incorporation dans la Compagnie de Jésus en tant que coadjuteur temporel ou en tant qu'étudiant, ainsi que les temps de formation d'un jésuite « accompli » sont bien connus¹. En revanche, si l'on entreprend de mesurer à quel type d'écriture l'échec donne lieu, comment il se traduit sous la plume de ces religieux se destinant aux Indes, quelques traits propres à l'institution méritent d'être soulignés. Tout d'abord, la Compagnie de Jésus a entrepris, à travers l'étude, de former et, dans une certaine mesure, de transformer ses membres. Un corpus d'auteurs à étudier, des textes normatifs, la pratique des *Exercices spirituels* constituent autant d'éléments qui produisent une normalisation des comportements et sont susceptibles de modeler les individus. L'ordre ayant consigné par écrit de nombreux points relatifs à son organisation, la norme est, de ce fait, mieux connue que les pratiques. Dans la réalité, les parcours singuliers sont fort divers. Certains de ses membres, en effet, ont fait des études dans le siècle, d'autres y ont exercé un métier, d'autres enfin sont entrés dans la Compagnie de Jésus en étant déjà prêtres, sans compter que les étudiants n'apprennent pas tous à la même vitesse. Enfin, s'il est fréquent de présenter cet ordre comme désireux de promouvoir un savoir décontextualisé de toute implication sociale et politique, si certains historiens nient aujourd'hui qu'il existe des carrières dans les ordres religieux, cette organisation apparaît néanmoins comme très hiérarchisée, ce qui n'est pas sans incidence dans une enquête portant sur l'échec en Histoire.

Les missions sont soumises à l'approbation des pères Généraux, puisqu'elles supposent notamment, pour les religieux, un changement de leur province

¹ Voir J.W. O'Malley, S.J., *Les premiers jésuites (1540-1565)*, Paris, DDB-Bellarmin, 1999, chapitres 6 et 7 ; M.-M. Compère, *Du collège au lycée (1500-1850)*, Paris, Archives Julliard, 1985, p. 75-78 ; D. Julia et A. Demoustier, (éd.), *Ratio studiorum. Plan raisonné et institution des études dans la compagnie de Jésus* (traduite par L. Albriex et D. Pralon-Julia, annotée et commentée par M.-M. Compère), Paris, Belin, 1997.

d'affectation². En revanche, il n'était pas obligatoire pour les candidats d'écrire à leur Général pour pouvoir partir : c'est, entre autres, parce que ce dernier exerçait un rôle décisif dans l'organisation des missions que des religieux lui ont adressé des demandes. Pour cette raison, les *Indipetae* constituent sans doute un témoignage exceptionnel de la ferveur missionnaire dans l'ordre jésuite. Parmi les études qu'elles ont suscitées, certaines ont relevé le ton de ces lettres emprunt d'exaltation et du désir de mourir martyr³ ; d'autres se sont penchées sur le choix de la destination et, *de facto*, sur l'expression de l'obéissance lisible à travers une « indifférence »⁴ affichée ; d'autres ont interrogé le lien entre ces lettres et un texte à la première personne traitant des missions aux Indes⁵ ; d'autres encore ont choisi d'étudier la demande en l'insérant dans une histoire sociale, institutionnelle et intellectuelle complexe⁶. La matière est donc fort riche et le sujet — reposant sur une documentation de quelques 14 067 lettres — pratiquement inépuisable. Il faut noter cependant que peu d'historiens tiennent compte d'une dimension importante dans la rédaction de ces textes : le temps de l'individu. En faisant abstraction du fait que certains jésuites écrivent trois, quatre, voire neuf fois de suite, les historiens ont lu ces lettres soit comme si elles ne formaient qu'un seul et même texte éclaté en de multiples fragments, soit comme un ensemble de textes dont il importait peu de savoir s'ils s'inscrivaient ou non dans un processus de demandes successives. De plus, si certaines études ont pris en compte le moment de rédaction de ces lettres, aucune n'envisage de combiner une analyse de la réitération — qui est une composante importante de la démarche — et une approche documentaire sérielle. En effet, parce qu'il contient des éléments répétés, ce type de document appelle, il me semble, une exploitation statistique qui dépasse la traque de belles citations dans quelques lettres isolées du lot.

L'échec peut être défini dans le cas présent comme la non réalisation d'un désir ou d'un souhait. A la différence d'autres exemples historiques, dans lesquels les contraintes furent plus importantes, il n'est pas nécessairement définitif. Tel religieux ne part pas ; il partira peut-être un jour, voire connaîtra en Europe une carrière brillante. Les motifs de refus de la part de la hiérarchie mériteraient une étude à part entière. Pour l'instant, si le verso des lettres mentionne la date d'une réponse, on ne peut qu'en deviner le contenu, à travers le commentaire qu'en fera le candidat en renouvelant sa demande. Quoiqu'il en soit, son attente est parfois longue et, d'une lettre à l'autre, son argumentaire est plus ou moins renouvelé.

Le corpus se compose de 359 lettres⁷ écrites entre 1640 et 1703 par des jésuites se trouvant dans diverses provinces d'Espagne et en Sardaigne. Ces lettres, rédigées pour

² Voir E. Lamalle, S.J., « La documentation d'histoire missionnaire dans le "Fondo Gesuitico" aux Archives Romaines de la Compagnie de Jésus », *Euntes Docete*, XXI, 1968, p. 160-162.

³ A. Prosperi, *Tribunali della coscienza. Inquisitori, confessori, missionari*, Torino, Einaudi, 1999, p. 586-599.

⁴ G. Pizzorusso, « Le choix indifférent : mentalités et attentes des jésuites aspirants missionnaires dans l'Amérique française au XVII^e siècle », *MEFRIM*, 109, 1997 (2), p. 881-894.

⁵ A. Maldavsky, « Quitter l'Europe pour l'Amérique. Mode d'emploi d'une quête missionnaire », *Transversalités. Revue de l'Institut Catholique de Paris*, oct-déc 2002, n° 84, p. 153-172.

⁶ G. C. Roscioni, *Il desiderio delle Indie. Storie, sogni e fughe di giovani gesuiti italiani*, Turin, Einaudi, 2001.

⁷ Rome, ARSI, FG, vol. 759, *Indipetae*. Hispania, ff. 253-653. Matériellement, une lettre correspond le plus souvent à l'écriture d'un recto. Un premier sondage des folios 253 à 366 puis des folios 505 à 618 a été effectué, en collaboration avec Jean-Claude Laborie. Lié aux exigences d'un projet collectif, il a consisté à noter des éléments récurrents tels que l'identité du postulant, son collège de résidence, la date d'envoi de la lettre, son destinataire et des remarques diverses. Que mon collègue soit remercié ici pour son active collaboration. J'ai ensuite complété ce premier dépouillement afin d'obtenir un ensemble cohérent de lettres échelonnées, en continu, sur plusieurs dizaines d'années. Lors de ce second dépouillement des folios 253 à 653, treize lettres qui n'étaient pas des *Indipetae* et qui portaient sur des affaires privées ou d'autres matières ont été retirées du corpus. En revanche, parmi ces demandes

l'essentiel en espagnol, émanent de 205 demandeurs. Après une première lecture de l'ensemble, j'ai isolé les demandes qui provenaient, pour au moins deux lettres consécutives, du même scripteur. Dans ce corpus, il y a ainsi 79 demandeurs pour lesquels je dispose matériellement d'au moins deux lettres, ce qui représente un ensemble de 236 *Indipetae*. Ces postulants aux Indes ont envoyé en moyenne deux à trois lettres par personne ce qui correspond à peu près à la moyenne des demandes dans l'ensemble du corpus⁸.

Pour comprendre comment la réitération entraîne la modification d'un argumentaire individuel, il a été nécessaire, dans un premier temps, de déterminer, le rang d'écriture de chaque lettre. Il peut être signalé par l'auteur lui-même (« après les deux lettres écrites l'an passé... »), ou bien se déduire des annotations portées au verso de la lettre⁹. En effet, nous ne disposons pas nécessairement de l'ensemble des demandes formulées par un religieux. Parfois, sur 6 ou 7 lettres écrites par le même jésuite, une seule comporte une information fiable quant à son rang d'écriture ; grâce aux dates de rédaction des autres lettres, ce dernier peut être alors déterminé de manière plausible. Lors de cette première étape, il a été nécessaire de trouver une solution aux cas incertains : par exemple, lorsque l'auteur affirme qu'il a écrit « plusieurs fois », j'ai choisi d'indiquer qu'il s'agissait d'une lettre de rang 3, au vu des analogies formelles avec d'autres lettres dont le rang d'écriture était connu. S'il est rare que ce rang soit totalement impossible à définir, il reste que pour 15% des lettres, l'attribution de leur rang d'écriture conserve une marge d'incertitude. Par conséquent, parmi ces 15%, certaines sont peut-être d'un rang supérieur. Ces 236 lettres se répartissent comme suit.

Rang	inconnu	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
Nombre de lettres	6	43	70	56	28	14	8	6	2	3	236

Tableau n°1 : Répartition des lettres en fonction de leur rang d'écriture.

L'essentiel des demandes comprend des lettres de rang 2 et 3. Certains demandeurs font preuve, cela étant, d'une remarquable ténacité et formulent jusqu'à 9 demandes auprès du Général. En suivant la méthode employée autrefois par Jean Jacquart pour l'analyse des fortunes paysannes du sud de l'Ile-de-France, si l'on répartit l'ensemble des 230 lettres dont le rang est connu de part et d'autre d'une médiane, il est possible de saisir à quel moment, dans la réitération des demandes, se crée une frontière entre ceux qui ont fait peu de demandes et ceux qui risquent d'écrire un certain nombre de fois. La médiane « passe » au tout début du contingent de lettres de rang 3. Si la moitié des demandes est constituée essentiellement des lettres de rang 1 et 2, cela signifie qu'à partir de la troisième demande, le postulant fait désormais partie de ceux pour lesquels le processus de demandes durera plus longtemps. Ainsi qu'en témoignent confusément bon nombre de lettres, les candidats commencent, à partir de leur troisième demande, à s'inquiéter quant à la réalisation de leur projet, d'autant que d'autres coreligionnaires n'ont eu besoin que d'une ou deux lettres pour partir.

répétées, figuraient deux duplicatas, un triplicata d'*Indipeta* ainsi que deux lettres *solis* qui ont été inclus dans le corpus pour leur intérêt quant à notre sujet.

⁸ Pour mémoire, d'après Edmond Lamalle, S.J., *art. cit.*, p. 161 : les 14607 *litterae indipetae* conservées aux ARSI correspondent à 6167 candidats différents. Si les liasses inventoriées par le père archiviste comportent, comme il est probable, quelques lettres qui ont été mal classées, il se peut que le fonds comporte, en réalité, un peu moins d'*Indipetae* que ce qui est indiqué dans l'article cité.

⁹ Parmi les informations figurant au verso de la lettre, les mentions « il demande » (« pide », « petit »...) ou « il demande à nouveau » (« pide de nuevo », « petit iterum »...), apposées par le secrétaire qui a lu et classé ces lettres, permettent souvent de différencier les premières demandes des demandes ultérieures.

Dans un second temps, l'élaboration d'une grille de lecture comportant une quarantaine d'arguments a permis de noter des éléments du discours concernant la disposition psychologique dans laquelle se trouve le jésuite, sa motivation, les relations qu'il entretient avec ses supérieurs hiérarchiques (confesseurs, recteurs de collège, provinciaux...), la manière dont il s'adresse au Général, les circonstances qui justifient sa demande, l'espace missionnaire concerné et les tâches qui pourraient lui incomber, et enfin la procédure de départ en mission, en général, ou certains envois de coreligionnaires, en particulier. Au cours de l'analyse, ces différents arguments seront examinés en fonction de la place qu'ils occupent dans la série de lettres du postulant. A chaque fois la méthode consistera à compter le nombre de lettres comportant tel ou tel argument, en fonction du rang de leur rédaction. Un argument, même répété plusieurs fois, dans une lettre ne sera par conséquent compté qu'une seule fois.

S'interroger sur l'échec et sa traduction écrite fournit par conséquent le moyen de saisir les arguments avancés en les rapportant aux valeurs et à la structure d'un ordre, afin de comprendre, à partir de l'expérience individuelle, ce que l'échec entraîne comme réflexes d'écriture et attitudes singulières, ce qu'il laisse transparaître quant à la perception d'une institution par ses membres et en quoi il peut constituer un moment privilégié d'intégration des valeurs dominantes et des modes de pensée propres à cette dernière.

Tout d'abord, si l'on compare les lettres et leurs arguments en fonction du rang d'écriture de chaque lettre, l'échec semble modifier la façon dont les postulants évoquent leurs supérieurs. Lorsqu'on dénombre les lettres mentionnant des supérieurs autres que le Général, elles se répartissent comme suit :

Types de supérieurs mentionnés	Rang de la lettre									Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Seulement des supérieurs locaux	6	2	0	2	0	0	0	0	0	10
Locaux, provinciaux et supérieurs à l'échelle internationale	14	4	2	0	1	0	0	0	0	21
Seulement le provincial	4	15	5	4	2	2	2	2	2	38
Seulement le procureur	6	20	13	3	1	0	1	0	0	44
Le procureur et le provincial	5	3	5	0	1	0	0	0	0	14
Des supérieurs sans préciser	0	4	0	1	0	0	0	0	0	5
Nombre total de lettres évoquant des supérieurs	35	48	25	10	5	2	3	2	2	132
Total des lettres de même rang	43	70	56	28	14	8	6	2	3	230
% de lettres évoquant des supérieurs ¹⁰	81,3	68,5	44,6	35,7	35,7	25	50	100	75	57,3

¹⁰ Dans ce tableau, comme dans les suivants, lorsque les chiffres sont inférieurs à 100, les pourcentages ont une valeur indicative.

Tableau n°2 : Répartition des lettres évoquant des supérieurs autres que le Général en fonction de leur rang d'écriture.

Plus de la moitié des lettres font état d'un ou plusieurs supérieurs hiérarchiques. Toutefois, ils ne sont pas évoqués dans les mêmes proportions dans les différents ensembles de lettres. Il apparaît en effet qu'entre leur première et leur quatrième demande, les candidats parlent de moins en moins d'eux. De plus, si l'on partage le corpus de part et d'autre d'une médiane, il s'avère que 73% des lettres de rang 1 et 2 évoquent les supérieurs hiérarchiques tandis que 41% seulement des lettres de rang plus élevé le font. En réalité, en affinant l'analyse qualitative, il semble bien que, selon le rang auquel a lieu la demande, les supérieurs dont il est fait mention n'assument pas des responsabilités de même importance.

En effet, parmi les 35 lettres de rang 1 évoquant un supérieur, 20 lettres mentionnent un supérieur local exerçant ses fonctions dans l'établissement où se trouve le postulant. Il s'agit d'un père dans un collège, d'un confesseur, d'un maître des novices, ou d'un recteur. Dans les deux tiers des cas, la lettre cite conjointement un supérieur à l'échelle provinciale ou internationale. Ce résultat traduit les réalités de l'encadrement. Les institutions prévoient en effet que les jésuites ouvrent régulièrement leur cœur à leurs confesseurs mais également qu'ils tiennent les recteurs informés de tout ce qui les concerne, tant du point de vue spirituel que temporel, comme, par exemple, d'éventuelles affaires de famille. Les recteurs de collège jouent un rôle crucial par la responsabilité qu'ils assument à la tête des collèges : *in fine*, ils autoriseront, par une « patente », tel ou tel religieux à partir, soit de leur plein gré, soit que l'ordre leur en aura été intimé par leur hiérarchie. Lorsque le texte est un peu plus prolixe, il apparaît que les supérieurs locaux prodiguent soit des conseils (« prier », « attendre », « écrire au Général », « bien réfléchir »), soit, dans les trois-quarts des cas, essaient de modérer les ardeurs du postulant.

Dans les 97 autres lettres de rang supérieur, les postulants, en revanche, évoquent massivement des supérieurs à l'échelle provinciale, nationale et internationale, et de manière marginale des supérieurs locaux. En effet, entre leur première et leur seconde demande, bon nombre de candidats ont écrit à leur provincial pour lui manifester leur désir de partir. Ces derniers, chargés du gouvernement d'une province, doivent donner leur accord pour que tel ou tel religieux quitte cette dernière. Les procureurs, quant à eux, sont envoyés par une province d'outre-mer pour organiser en Europe, en quelques mois ou davantage, un départ en mission : ils sont chargés de réunir des fonds, d'obtenir les autorisations nécessaires, de recruter des religieux dans les diverses provinces et de les acheminer jusqu'à destination. Dans ce but, ils parcourent les provinces, à la recherche de « sujets » pour les Indes et c'est souvent à l'occasion de leur passage dans un collège que les postulants prennent la plume. Provinciaux et procureurs sont des acteurs essentiels dans la préparation d'une mission. A ce stade de la décision, il n'est pas surprenant, par conséquent, que les postulants organisent désormais leur projet en fonction de l'avis de ces derniers.

Les lettres contiennent une série de remarques sur ces deux types d'acteurs et révèlent la manière dont un premier échec structure l'argumentation. Organisant leur propos selon une rhétorique essentiellement binaire, les religieux opposent assez souvent l'avis du procureur à celui du provincial. Lorsque le provincial est évoqué seul, il est présenté comme réticent au départ du jésuite alors que, dans les mêmes

circonstances, le procureur lui est le plus souvent favorable¹¹. Le procureur est véritablement, dans ces lettres, le personnage par lequel arrivent des nouvelles de l'extérieur et en qui les religieux mettent leurs espoirs. Alors que, dès leur première demande, les candidats évoquent le plus souvent leurs supérieurs locaux de manière anonyme (« mes supérieurs », « un père de ce collège », « de doctes personnes », « un père respectable de cette maison »...), dans les trois-quarts des cas, ils désignent le procureur nommément. Cette habitude perdurera dans leurs autres courriers. L'enjeu est en effet, pour eux, de montrer qu'ils sont proches des organisateurs des départs. Ainsi que le montre le tableau suivant, dans les deux tiers des lettres évoquant un procureur, le postulant explique qu'il a eu un contact direct avec lui, soit que les deux hommes se soient rencontrés, soit qu'ils aient échangé quelques lettres¹².

Type d'évocation du procureur	Rang de la lettre									Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Le postulant mentionne un contact direct avec le procureur	8	16	13	3	0	-	0	-	-	40
Le postulant dispose seulement d'informations concernant le procureur	6	10	5	0	2	-	1	-	-	24
Nombre des lettres évoquant un procureur	14	26	18	3	2	0	1	0	0	64
% de lettres faisant état d'un contact direct avec le procureur par rapport au nombre de lettres les évoquant	57	61,5	72	100	-	-	-	-	-	62,5

Tableau n°3 : Répartition des lettres mentionnant un procureur en fonction du type d'indications fournies sur lui et du rang d'écriture des lettres.

Dans leurs demandes, les religieux montrent qu'ils maîtrisent de l'information qu'ils tiennent, bien souvent, des procureurs. Elle concerne les mouvements de ces supérieurs ou bien des éléments ayant trait à l'organisation des missions en cours : les retards de la flotte, le volume du contingent qui sera recruté¹³, les caractéristiques des religieux recherchés¹⁴, voire le degré d'avancement d'une opération. A plusieurs reprises, les postulants soulignent qu'ils savent, par le biais des procureurs, que ces derniers sont en attente d'une réponse du Général, lequel doit leur signaler les sujets

¹¹ Le comptage a été effectué sur l'ensemble des avis exprimés par les provinciaux et les procureurs lorsque ces derniers étaient évoqués isolément dans les lettres. Sur 34 avis du provincial, 4 apparaissent comme favorables au demandeur ; sur 22 avis du procureur en revanche, 16 le sont.

¹² FG, vol. 759, «el Padre Diego de Altamirano procurador de Indias de la Provincia de Paraguay, a quien tengo declarado mis intentos boca a boca », F. Roca, rg 3, 1687, f. 421) ; « las buenas nuevas que me da el Padre Miguel Viñas... » (P.M. Ferrupola, rg 2, 1697, f. 607) ; « con la comunicación del P. Viñas he sabido... » (J.I. Zapata, rg 2, 1696, f. 596). Souligné par moi, comme dans les citations qui suivront.

¹³ FG, vol. 759, « pues el Padre Procurador de la China pide ochenta » (D. Carnicer, rg 3, f. 260) ; « de 65 sugetos, que se dice que iran... » (J. Falco, rg 3, 1695, f. 563).

¹⁴ FG, vol. 759, « con la venida del P. Miguel de Viñas a este Colegio que busca hermanos que tengan algunos oficios » (J. A. Choved, rg 2, 1696, f. 597).

destinés aux Indes¹⁵. Centralisant en effet les éléments qu'ils recevaient de la part des provinciaux et des procureurs des missions, les pères Généraux élaboraient une liste des partants qu'ils jugeaient les plus aptes. Certains procureurs préviennent ainsi des religieux lorsque la mission est sur le point d'être bouclée et que cette liste est quasiment achevée¹⁶. Outre la manière dont ces organisateurs des missions s'y prennent afin de finaliser un départ, laquelle mériterait un plus grand développement, il est frappant de constater à quel point, dans ces lettres de rang 2 et 3, les religieux qui semblent davantage ressentir la difficulté, du fait de leurs échecs antérieurs, se saisissent de l'information et l'utilisent à leur profit.

Entre la première et la quatrième demande, les lettres mettent en scène une personnalisation des contacts avec ces procureurs qui va croissant à mesure que le rang d'écriture de la lettre augmente sans figurer toutefois dans les lettres de rang élevé. Il est intéressant de voir à quel point, la situation de fragilité que crée le fait d'être demandeur, conduit l'argumentation à mobiliser le registre de l'affectif. Ainsi, parmi leurs rencontres et leurs échanges, les auteurs n'hésitent pas à faire part de la sollicitude, voire de l'affection qu'éprouve le procureur envers eux, ainsi que des promesses qui leur ont été faites¹⁷. Certains d'entre eux, soit trop enthousiastes, soit parfaitement conscients des forces sur lesquelles ils peuvent compter, en arrivent ainsi à des affirmations qui paraissent audacieuses :

Sachant par le P. Procurateur du Chili qu'il ne retournerait pas dans sa province tant que je n'aurai pas fini mes études, j'ai décidé, avec l'approbation dudit P. Procurateur de rappeler à Votre Paternité ma demande et mes désirs¹⁸ ...

Ces éléments invitent par conséquent à relire la norme en la rapportant aux pratiques. Derrière un système de valeurs qui prône l'obéissance aux supérieurs, la poursuite d'un bien commun qui est le service de Dieu, qui demande aux religieux de ne plus avoir de liens affectifs avec, par exemple, leur famille et de les transformer en liens spirituels, les enjeux d'une demande font rejouer une série de réflexes sociaux, politiques et culturels, comme la primauté accordée aux liens interpersonnels. Ces liens que l'on voit mobilisés partout, à tous les échelons des institutions royales ou ecclésiastiques, et sans lesquels les sociétés d'Ancien Régime resteraient inaccessibles à l'historien peuvent, aujourd'hui, contribuer à rendre compte de bon nombre de pratiques dans la Compagnie de Jésus, sans doute trop occultées par une historiographie qui a privilégié les aspects « modernes » de l'institution.

¹⁵ FG, vol. 759, « El P. Frias [procurador], segun dicen, ha embiado carta a su P. para que se sirva señalarle los sujetos que se han de Partir » (J. Falco, rg 2, 1695, f. 556) ; « por haver recibido una [carta] del P. Frias en que me dice que espera la asignacion de sugetos que su P. ha de hazer (J. Falco, rg 3, 1695, f. 563) ; « por la noticia que tengo que el P. Miguel de Viñas, procurador del Chile pidio ya a VP le señalara los sujetos... » (S. Claret, rg 3, 1697, f. 622).

¹⁶ FG, vol. 759, « Avisado del Procurador el P. Miguel Viñas... » (J. I. Zapata, rg 3, 1697, f. 616) ; « segun me dize el Padre Miguel de Viñas se azerca el tiempo de su partida » (J. A. Choved, rg 3, 1697, f. 624) ; « las buenas nuevas que me da el Padre Miguel Viñas de su partida para la provincia de Chile » (P.M. Ferrupola, rg 2, 1697, f. 607).

¹⁷ FG, vol. 759, « el procurador me llevara gustoso en su compañía, como me ha significado » (J. Alzola, rg 4, 1696, f. 593), « con el gusto que mostraba en llebarme » (J. Guans, rg 2, 1672, f. 355) ; « el Padre Miguel Viñas procurador del Chile quien me aconsejo escriviesse a V. P. ofreciendome haria tambien su R^a lo que pudiesse para llevarme consigo » (J. Cario, rg 3, 1696, f. 588), « el Padre Frias... me ha prometido que de su Parte hara todo quanto pueda » (J. Falco, rg 3, 1695, f. 563) ; « el Padre Magino Sola que a llegado ya a Sevilla me ha prometido me llevara desde luego a Sevilla... » (J. Thomas, rg 2, 1662, f. 308).

¹⁸ FG 759, « entendiendo del P. Procurador del Chile, que no se volveria a su Provincia antes de acabar yo mis estudios, determiné con aprobacion de dicho P. Procurador acordar a V.P. de mi peticion, y deseos » (S. Claret, rg 2, 1696, f. 582).

Le traitement des informations contenues dans ces lettres permet, dans un deuxième temps, de constater que l'échec a une incidence sur l'évocation des conflits à l'intérieur de l'ordre. De manière détournée ou non, en deux mots bien sentis ou en quelques lignes, les candidats sont nombreux à mentionner les mauvaises relations qu'ils entretiennent avec leurs supérieurs, lesquelles « expliquent » qu'ils s'opposent à leur départ aux Indes. Les termes « difficultés », « obstacles », « empêchements » sont récurrents. Leur relevé systématique et leur classement en fonction des requêtes successives des postulants permet d'évaluer à quel point le sentiment d'échec, la déception exprimée, selon les termes de l'époque, par une « frustration des désirs », entraînent, ou rendent possibles la dénonciation de difficultés avec les supérieurs hiérarchiques.

Mention d'une opposition de la part des supérieurs hiérarchiques	Rang de la lettre									Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Difficultés avec le provincial	4	16	8	1	3	1	1	1	0	35
Nombre total de lettres évoquant l'opposition des supérieurs	7	21	10	4	3	1	1	1	0	48
Total des lettres de même rang	43	70	56	28	14	8	6	2	3	230
% de lettres évoquant l'opposition des supérieurs hiérarchiques	16,2	30	17,8	14,2	21,4	12,5	16,6	50	-	20,8

Tableau n°5 : Répartition des lettres évoquant l'opposition des supérieurs hiérarchiques en fonction de leur rang d'écriture.

Ces obstacles et empêchements revêtent des formes multiples et sont exprimés de diverses façons.

En effet, dans les sept lettres de rang 1, les religieux font part au Général de leurs inquiétudes quant à l'attitude de leurs supérieurs. Dans trois lettres il s'agit de supérieurs locaux, dans trois autres de provinciaux et dans la dernière des deux. Un religieux « doute » en particulier que « son provincial propose efficacement son départ pour les Indes », l'autre ne fait que suggérer l'opposition de son provincial, tandis qu'un dernier a cru comprendre, derrière le rire de son provincial, qu'il ne serait pas envoyé de si tôt aux Indes. Néanmoins, ces premières lettres ne contiennent aucune accusation grave contre des supérieurs.

Dans les autres lettres évoquant un problème avec un supérieur et dont le rang est compris entre 2 et 9, le provincial est en cause dans les trois quarts des cas. Les lettres de rang 2, 3 et 4 fournissent, en particulier, une matière très riche. Dans certains cas, le provincial essaie d'empêcher ou de freiner le départ du jésuite en lui disant qu'il doit terminer ses études ou que la province a besoin de lui, parfois il l'encourage mais sans que rien n'aboutisse, parfois encore il ne répond pas à ses lettres ou bien déclare n'avoir reçu aucun ordre de Rome. Pour décrire leur situation, les postulants dénoncent l'incohérence des supérieurs, les promesses non tenues, voire la manière un peu rude

avec laquelle certains provinciaux les traitent¹⁹. Les coadjuteurs temporels se plaignent que les provinciaux leur disent tantôt que leur état représente un empêchement pour pouvoir partir, tantôt le contraire. Quant aux étudiants auxquels les supérieurs demandent de finir leurs études avant de partir, ils constatent que, dans le même temps, d'autres coreligionnaires, moins avancés qu'eux, sont envoyés aux Indes. Enfin, les plus anciens éprouvent, dès qu'ils sont occupés à une tâche importante, comme la prédication dans des villages alentours, énormément de difficultés à quitter leur province. En suggérant que leurs supérieurs les occupent afin qu'ils n'en sortent point, certains postulants laissent par conséquent entendre que ces derniers n'oeuvrent plus pour la plus grande gloire de Dieu :

« Et je crains qu'à la fin de cette Probation les supérieurs ne me prennent au filet de quelque occupation qui leur rende difficile l'exécution de ce que Votre très Révérée Paternité jugera convenir à la plus grande gloire de Dieu »²⁰.

Hormis ces spéculations sur les intentions des supérieurs, les accusations sont parfois, plus graves. On y trouve le soupçon d'avoir changé l'ordre des priorités dans une province donnée et l'accusation de duplicité²¹. Constantino Dehias raconte ainsi qu'il se croyait soutenu par son provincial mais, lorsque ce dernier sortit de charge, il lui avoua qu'il avait en réalité écrit, dans le passé, au Général pour lui dire qu'il avait besoin de ce religieux dans la province de Sardaigne. En outre, les jésuites accusent parfois leurs supérieurs locaux de pratiquer de la rétention de courrier. L'un d'eux, en particulier, raconte comment il a retrouvé des plis qu'il croyait partis pour Rome :

« Il y a quelques mois, j'ai écrit à Votre Paternité pour solliciter ce que j'ai déjà demandé tant de fois... Les lettres ne sont pas parties car elles ont été retenues sans être envoyées et je les ai trouvées ici alors que je pensais qu'elles étaient déjà arrivées entre les mains de Votre Paternité »²².

Entre les lettres qui ne partent pas, le manque de cohérence entre les actes et les paroles, certains, par conséquent, ne mâchent pas leurs mots et dénoncent la « cruauté »²³ d'un système dans lequel il semble que Dieu prête main forte au Diable, que Dieu et Diable soit ligüés²⁴.

Plusieurs remarques s'imposent face à ces éléments. Premièrement, si l'on doit envisager avec la distance qui sied certains effets du discours, en particulier ceux qui consistent à opposer, de manière presque systématique, l'attitude du provincial et celle du procureur des missions, ces lettres permettent néanmoins de prendre la mesure de la conflictualité qui règne dans l'institution. En regard des valeurs dominantes, exprimées notamment dans les *Constitutions*, qui prônent la nécessaire articulation du

¹⁹ FG, vol. 759, «el P Provincial... entonces sabia lo que avia de responder, porque en resolucion no estava yo para ir a Indias, y me despidió» (M. Pardinez, rg 2, 1696, f. 587).

²⁰ FG, vol. 759, « y me rezelo que al concluir esta Probacion me enreden los superiores con alguna ocupacion, en que se les haya difcil la execucion de lo que V. P. muy Rda juzgare convenir à maior gloria de Dios... » (N.I. Roca, rg 4, 1694, f. 634).

²¹ FG, vol. 759, « el Padre Provincial... despues que dejo de ser provincial, me dixo que havia escrito a V.P. representandole me tenia menester en esta Provincia » (C. Dehias, rg 2, 1677, f. 377 v).

²² FG, vol. 759, « Algunos meses son que escribi a V.P. para solicitar lo que tantas beses tengo repetido... No fueron las cartas, porque se detuvieron sin que se embiassen, y las halle aqui, quando pense huvieran ya llegado a las manos de V.P. » (D. Carnicer, rg 4, 1641, f. 258).

²³ FG, vol. 759, « ...para atajar obstaculos e impedimentos que suelen oponer algunos en tales ocasiones, so capa de piedad, revestida de una secreta crueldad... » (A. Massia, rg 2, 1642, f. 273).

²⁴ FG, vol. 759, « el reparo y inpedimiento que el demonio me va urdiendo es el no haver estudiado artes... » (C. Rosas, rg 2, 1695, f. 538 v) ; « ...pareze se ha empeñado el Infierno para que no llegue carta mía a manos de V.P. » (A. Peez, rg 3, 1689, f. 446) ; « ...y siempre juzgo se han perdido las cartas, que me admiro que Dios dé tanta mano al Diablo para que tal impida » (A. Peez, rg 4, 1689, f. 448 v).

centre et de la périphérie, du tout et des parties, il faut souligner, si l'on déplace l'analyse sur le terrain des pratiques, la place que tient la dénonciation dans ce processus de demandes répétées. Du fait de la structure de l'institution, cette dernière est, d'une manière générale, plus importante qu'on ne le croit. Cependant, elle reste somme toute peu étudiée, sans doute parce que l'histoire de la Compagnie s'est essentiellement construite à partir de la lecture des textes normatifs.

Deuxièmement, ces lettres témoignent de la manière dont les postulants perçoivent l'institution à laquelle ils appartiennent. Ce qui est vécu par les religieux comme une décision arbitraire, un changement inexpliqué de politique trouve sans nul doute sa raison d'être dans le fait que les provinciaux répercutent auprès de leur « base » des décisions prises en haut lieu. Il importe, par conséquent, de souligner combien l'idée d'une Compagnie se pensant comme un grand corps et partageant le langage politique des monarchies de l'époque, appartient au discours normatif ou, du moins, au discours de ceux qui ont le pouvoir d'édicter la norme. Cette idée ne peut pas, par conséquent, servir à décrire un état de fait consensuel. Quant aux membres de la Compagnie, il faut émettre l'hypothèse qu'ils aient pu partager à des degrés fort divers ce discours. Ainsi, les lettres font souvent apparaître des divergences d'intérêt entre étudiants et provinciaux, lesquelles sont à l'origine de l'échec d'un départ aux Indes. Certains provinciaux, en effet, acceptent mal la perspective d'être privés de bons sujets et pensent à protéger en premier lieu les intérêts de leur province. Au moment de leur demande, certains d'entre eux exercent leurs talents en tant que professeurs de grammaire ou d'humanités, voire de philosophie au séminaire, d'autres sont chargés de la prédication en ville, d'autres encore sont régulièrement envoyés dans des missions rurales. Pour les provinciaux, un départ aux Indes entraîne par conséquent, dans certains cas, la perte d'un élément utile mais également l'impossibilité d'un « retour sur investissement », car des années de formation profitent finalement à une autre province qu'à celle d'origine. Il n'est pas anodin néanmoins que les religieux relatent les « empêchements » du provincial comme relevant d'une décision arbitraire : ils laissent s'exprimer ainsi le sentiment d'une opacité de fonctionnement de la Compagnie, sentiment qui est propre à la perception des institutions fortement hiérarchisées²⁵.

Cela étant, les postulants ne demandent au Général ni des éclaircissements quant à leur situation ni un arbitrage. Lorsqu'ils insistent auprès de lui lors de conflits avec leurs supérieurs, c'est afin que ce dernier fasse acte d'autorité envers eux. Les expressions ne trompent pas : « ne pas remettre cette affaire aux supérieurs de la province », « que vous ayez l'obligeance d'ordonner à mes supérieurs d'ici qu'ils exécutent ce que vous jugerez bon et ce que vous ordonnerez, sans qu'ils émettent de proposition ni qu'ils répliquent », « devant l'importance des empêchements, pour ne pas dire des impertinences que l'on a l'habitude d'opposer en pareils cas, il est nécessaire d'user d'un pouvoir absolu et expéditif », « sans que l'on reste soumis à la volonté du Père Provincial »²⁶. Ces données informent, de façon originale, sur la manière dont les individus comprennent les institutions, s'y meuvent et réagissent à des pratiques. Leurs réactions et le désir qu'ils expriment que leur provincial cède rapidement à la volonté du Général témoignent de la mobilisation des valeurs d'ordre et d'obéissance dans la réalisation individuelle d'une démarche. La lettre *indipeta* apparaît ainsi comme l'un

²⁵ M. Crozier, *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Le Seuil, 1963, chap. 7.

²⁶ FG, vol. 759, respectivement « no remitir este negocio a los Superiores de esta Provincia » (J.B. Marras, rg 2, f. 440) ; « que V.P.... se sirva ordenar a mis superiores de por acá que sin propuesta ni replica executen lo que V.P. muy Rda juzgare y mandare » (B. Ph. Lavaria y Ruiz, rg 2, 1693, f. 475 v) ; «... los estorvos grandes, por no dezir impertinencias, que se suelen oponer en tales casos, que sea forçoso usar y servirse de poder absoluto y resolutivo... » (A. Massia, rg 2, 1642, f. 273) ; « sin que se quede al arbitrio del P. Provincial » (J. Suñer, rg 2, f. 351).

des rares documents qui montre un renversement des rapports hiérarchiques habituels puisqu'un simple étudiant peut demander que son supérieur local ou provincial soit contraint à l'obéissance. Par ailleurs, le ton de certaines lettres laisse penser que certains candidats puissent être, par leur extraction familiale, familiers de la pratique du commandement.

Si d'autres prolongements pourraient être apportés à l'enquête, en l'ouvrant notamment à une analyse de l'origine sociale des postulants, la situation d'échec apparaît pour l'instant comme un excellent révélateur des rapports entre individus et institution. Cela étant, si plus d'un cinquième des demandes s'assortit d'une critique des supérieurs hiérarchiques, le renouvellement d'une requête contraint bien souvent les religieux à se soumettre ou à se faire moins virulents.

L'échec modifie en effet, sur le long terme, la façon dont les religieux émettent des jugements et présentent leurs intentions.

Le relevé systématique des verbes d'opinion (penser, juger, croire, juger bon, douter, supposer, tenir pour certain...) conjugués à la première personne du singulier, permet de mesurer quels changements apportent les demandeurs à l'expression de leurs arguments, au fil du temps. Les *Constitutions* et les Règles de la Compagnie invitent en effet les religieux à dire ce qu'ils pensent ; néanmoins, il est nécessaire que leur avis soit compatible avec le respect des supérieurs, le service de Dieu, et le bien de la Compagnie comme corps ou institution. Bien évidemment, la pesée qui suit rend uniquement compte de l'expression appuyée de l'opinion alors que de tels modalisateurs du discours ne figurent pas systématiquement dans la correspondance. Cela étant, c'est justement parce que, dans ces courriers-ci, les religieux s'autorisent à donner leur avis de façon marquée, que ce comptage se justifie. L'expression de l'opinion en fonction du rang d'écriture de la lettre fournit la répartition suivante :

	Rang de la lettre									Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Mention de verbes d'opinion										
Nombre de lettres comportant au moins un verbe d'opinion	31	32	19	6	2	0	2	1	2	94
Total des lettres de même rang	43	70	56	28	14	8	6	2	3	230
% de lettres comportant un verbe d'opinion	72	45,7	33,9	21,4	14,2	-	33,3	50	66,6	40,8

Tableau n°6 : Répartition des lettres comportant des verbes d'opinion en fonction de leur rang d'écriture.

Les verbes d'opinion sont moins fréquents à mesure que le rang de rédaction des lettres s'élève²⁷. Lorsque l'on peut suivre l'argumentaire d'une cohorte de lettres, bien souvent le ton de la première lettre est assez ferme : après avoir consulté parfois leurs

²⁷ Les lettres de rang 5 à 9 ont été traitées ensemble car elles sont trop peu nombreuses pour obtenir une mesure significative. Un cinquième (soit 21, 2%) de ces lettres contient un verbe d'opinion.

supérieurs directs, les postulants estiment que leur désir de partir ne relève pas de la simple velléité, et vont, éventuellement, jusqu'à ne point douter d'obtenir rapidement l'autorisation de Rome. Dans les lettres ultérieures, il n'est pas rare que les religieux reprennent ou développent, dans une ou deux lettres, les arguments avancés dans la première ; à cet endroit de la procédure, il est plus rare, en revanche, qu'ils décrivent leurs désirs et qu'ils portent sur eux un jugement définitif. Ensuite, le ton change, les attaques sont formulées de manière plus détournée ; si elles ne se font pas suppliantes ou résignées, les lettres utilisent des tournures impersonnelles. Parce que l'échec est une épreuve, qui vient s'ajouter, d'une certaine façon, à d'autres épreuves subies pendant le temps de formation des jésuites, il apprend, semble-t-il, à obéir ou, du moins, à devenir prudent, ce qui n'est pas la moindre des vertus du temps. S'il faut dix ans pour former un jésuite accompli, intellectuellement et spirituellement parlant, il en faut sans doute moins pour former un religieux ayant intégré quelques codes de fonctionnement propres à son institution.

Dans le même ordre d'idée, l'expression du choix de la destination géographique peut être replacée dans le contexte d'un apprentissage de l'obéissance. Dans un article fort stimulant, Giovanni Pizzorusso explicite, en effet, à quel point l'indifférence est l'une des expressions de l'obéissance. A travers des expressions récurrentes (« je reste indifférent », « je souhaite être envoyé dans cette province ou dans n'importe quelle autre »), les religieux, bien que maîtrisant quelques informations sur certaines terres lointaines, mettent l'accent, dans le cadre d'un itinéraire spirituel particulier, sur les motivations intérieures qui les poussent à partir. Il faut avouer, néanmoins, ainsi que le signale le même historien, que depuis l'enquête élaborée en 1562 par Jérôme Nadal pour le compte du Général Diego Lainez, les supérieurs de la Compagnie estiment que chaque religieux doit être indifférent à sa destination²⁸. On peut se demander, par conséquent, si cet élément qui participe du façonnement d'une norme implicite, a été perçu, par la suite, par les demandeurs comme un argument à faire valoir dans leurs requêtes.

Expression de l'indifférence	Rang de la lettre									Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Mention « indifférent » ou « n'importe laquelle » des provinces	9	19	16	9	6	1	2	0	0	62
Total des lettres de même rang	43	70	56	28	14	8	6	2	3	230
% de lettres mentionnant l'indifférence	20,9	27,1	28,5	32,1	42,8	12,5	33,3	-	-	29,3

Tableau n° 7 : Répartition des lettres comportant la mention de l'indifférence à la destination géographique en fonction de leur rang de rédaction.

²⁸ Giovanni Pizzorusso, *art. cit.*, p. 888 et 889. L'auteur s'appuie, entre autres, sur un ensemble de 114 demandes pour le Canada rédigées entre 1607 et 1615 et étudiées par Dominique Deslandres dans sa thèse de Ph.D. intitulée *Le modèle français d'intégration socio-religieuse (1600-1650). Missions intérieures et premières missions canadiennes*, Université de Montréal, 1990.

Entre les lettres de rang 1 à 5, à mesure que le rang des lettres s'élève, les postulants semblent se montrer de plus en plus indifférents à leur destination géographique²⁹. Si l'on partage le corpus en deux ensembles de lettres, l'indifférence à la destination géographique est peu plus fréquente dans les lettres de rang élevé (27,2% dans les lettres de rang 5 à 9 contre 26,3 % dans celles de rang 1 à 4). Les résultats ne sont pas très tranchés néanmoins car, à l'échelle des parcours individuels, les situations sont complexes. En effet, si plus de la moitié des demandeurs (41 sur 79) évoque cet élément au moins une fois dans la correspondance, il constitue un élément nouveau dans l'argumentaire que pour un quart d'entre eux. Il reste que 38 postulants sur 79 ne le mentionnent dans aucune de leurs lettres³⁰. Les interrogations de certains demandeurs qui s'inquiètent de savoir s'il est licite d'exprimer une préférence quant à leur destination³¹ révèlent sans doute la difficulté, pour eux, à cerner la marge de manœuvre dont ils disposent entre ce qu'ils désirent vraiment, ce qui constitue une norme implicite, ce qui est néanmoins admis aux marges de la norme, et l'argument qui faciliterait l'envoi en mission s'il venait à être énoncé. L'expression de l'indifférence n'apparaît donc pas comme une constante au cours d'une série de demandes et l'échec constitue l'un des moyens pour appréhender la question de l'intériorisation de la norme par les individus.

De multiples éléments attestent enfin des inquiétudes des postulants notamment quant à la circulation de l'information à l'intérieur de leur ordre. Si certains d'entre eux, nous l'avons évoqué, accusent leurs supérieurs de pratiquer de la rétention de courrier, plus d'une demande sur dix s'enquiert de l'arrivée de la lettre précédente. Bien qu'il semble que ce chiffre s'élève à mesure que le rang d'écriture de la lettre s'accroît, il faudrait un échantillonnage plus important pour pouvoir l'affirmer avec certitude. S'il est vrai que la formule « par crainte que ma dernière lettre ne se soit perdue » peut sembler n'être qu'une cheville du discours servant à justifier la rédaction d'une nouvelle requête, les études menées dans des contextes très différents et sur d'autres populations³² invitent à ne pas tenir ces craintes pour quantité négligeable. Ces brèves mentions relatives à l'acheminement du courrier expliquent en effet que certains religieux aient recours à d'autres solutions ou à des solutions d'appoint pour se faire entendre. La première est l'envoi de duplicata et triplicata en prévision des pertes de courrier³³. La seconde est le recours à une lettre *solli*, pour demander à partir outre-mer³⁴. Ce type de courrier, d'ordinaire réservé à des sujets confidentiels, n'était, en effet, pas soumis à l'approbation du provincial. Il permettait, par conséquent, à un

²⁹ Comme dans le développement précédent, les lettres de rang 5 à 9 ont été examinées ensemble. Dans un peu moins d'un tiers de ces lettres (soit 27, 2%) les religieux se montrent indifférents à la destination géographique.

³⁰ Ces résultats ont été obtenus en notant dans un premier temps la mention de l'indifférence pour chaque demandeur, puis dans un deuxième temps en dégagant des profils d'argumentations, celles qui ne comportent jamais la mention de l'indifférence, celles qui l'évoquent constamment, etc.

³¹ FG, vol. 759, « si me es licito dire la ynclinacion de mi afecto... » (J.A. Lopez, rg 2, 1692, f. 468) ; « da V.P. por licito el que pidan al puesto que mas le lleve la debocion » (J.A Lopez, rg 3, 1694, f. 494) ; « y aunque fuera posible no me atreviera yo a especificar y determinar la parte á donde me hayan de embiar... » (A. Peez, rg 4, 1689, f. 448 v).

³² Je pense en particulier à l'idée du management par la peur dans les entreprises fonctionnant de manière autocratique. Voir l'étude de J.-L. Foucher, *Ressources inhumaines*, Paris, Bourin Editeur, 2005, p. 37-38 et sur le même sujet, celle de Ph. Askenazy, *Les désordres du travail. Enquête sur le nouveau productivisme*, Paris, Le Seuil, 2004, chapitre 2.

³³ FG, vol. 759, lettres de Juan Biancu et de Juan Francisco Devissia, envoyées de Sardaigne, respectivement f. 638, f. 639 (duplicata) et f. 500, f. 501 (duplicata), f. 499 (triplicata).

³⁴ FG, vol. 759, f. 448 et 449 : Lettres *solli* d'Antonio Peez et Pedro Berdana, respectivement. Aux inquiétudes quant à l'arrivée de ses lettres s'ajoute, pour Pedro Berdana, le fait qu'il est atteint d'une infirmité.

simple religieux de s'adresser directement au Général³⁵, sans que son courrier ne soit retenu de quelque façon que ce soit. Par ailleurs, il faudrait sans doute consacrer un développement à part entière aux rumeurs qui circulent dans divers collèges. Dans notre corpus, ces dernières, véhiculées par plusieurs responsables, concernent la fermeture des missions des Indes aux Sardes³⁶. Si, sous la plume des demandeurs, ces rumeurs sont l'expression d'une inquiétude, elles n'en sont pas infondées pour autant. L'analyse des collèges où se trouvent les demandeurs montre, en effet, que 88 % des postulants sont originaires de Sardaigne dans les lettres de rang 5 à 9 tandis que 38,5 % le sont dans celles de rang 1 à 4. Tant que l'on ne peut pas mesurer avec certitude les effectifs des partants par rapport à ceux des demandeurs, il est impossible de savoir si les Sardes partent effectivement moins dans les missions outre-mer que les religieux issus des autres provinces... Néanmoins, du fait de leur forte présence dans les lettres de rang élevé, on peut affirmer qu'ils supportent moins l'échec que les autres et hésitent moins à réitérer leur demande.

Bien que, sur l'ensemble du corpus, l'échec ne soit jamais nommé et seulement évoqué à quatre reprises à travers cette « frustration des désirs » accompagnée de tristesse et qui laisse l'individu privé de consolation, ses effets peuvent être néanmoins saisis sous la plume de ces divers postulants aux Indes par les stratégies discursives auxquelles il donne lieu. En replaçant les arguments formulés dans les *Indipetae* dans une série de demandes successives, la méthode d'analyse permet d'inscrire les valeurs de la Compagnie dans une expérience individuelle et de rompre ainsi avec une vision trop désincarnée de ces dernières. On découvre, au cours de l'étude, que les lettres mentionnant l'indifférence à la destination géographique ne sont guère plus nombreuses que celles évoquant les conflits avec les supérieurs, ce qui devrait autoriser les historiens des missions à s'orienter vers d'autres problématiques que celles dont ils sont coutumiers. En obligeant à composer avec les valeurs de la Compagnie qui deviennent ainsi autant d'arguments à faire valoir dans le discours, l'échec apparaît ainsi, pour les postulants, comme une formidable école de l'obéissance et de la prudence. Se donner l'échec comme objet d'études permet ainsi de faire apparaître un certain nombre de pratiques discursives, d'expressions de l'opinion, parfois du sentiment, qui révèlent en retour le fonctionnement d'une institution. Si de multiples questions restent encore en suspens, qui permettraient de mieux saisir cette immense production de lettres, il faut souhaiter que ce détour par ces prises de plume successives contribue à une meilleure compréhension de certaines grandes affaires qui ont agité l'institution.

³⁵ J. Cl. Laborie, *Mangeurs d'homme et mangeurs d'âme. Une correspondance missionnaire au XVIIe, la lettre jésuite du Brésil, 1549 - 1568*, Paris, Champion, 2003, *passim*.

³⁶ FG, vol. 759, « les respondiò que ha gora estava serrada la puerta para los de Sardeña » (J. Pisano, rg 2, 1670, f. 333), « no sé si es possible en estos tiempos el ir Sardos a ellas... » (A. Peez, rg 4, 1689, f. 448) ; « por haberse divulgado...el que ninguno desta provincia passara a Indias... » (J.B. Sanna, rg 5, 1692, f. 455).